

**DICTIONNAIRE DES DONNÉES
SUR LES
NAISSANCES**

Version 1996

**Systeme des statistiques de l'état civil
Statistique Canada**

**Section des données sur l'état civil et le cancer
Division des statistiques sur la santé
Statistique Canada**

Table des matières

1. Introduction
2. Cliché d'enregistrement
3. Description des zones
4. Contrôles de la date
5. Contrôles de cohérence

Annexes :

- Annexe A. Description du Fichier de référence des codes géographiques
- Annexe B. Définition des valeurs improbables des données sur les naissances
- Annexe C. Définition des caractères valides pour les codes postaux canadiens
- Annexe D. Description de la vérification des Enregistrements en double /
Naissances multiples / Mortinaissances

1. Introduction

Le présent document décrit les données sur les naissances telles qu'elles sont saisies dans le Système national des statistiques de l'état civil de Statistique Canada. Des documents similaires sont publiés pour les données de l'état civil sur les mortinaissances, les mariages et les décès. Les données concernant ces quatre événements sont fournies par les registres provinciaux et territoriaux des statistiques de l'état civil.

À la section 2, on présente le cliché d'enregistrement type pour la saisie des données sur les naissances dans le Système national des statistiques de l'état civil. À noter que, pour les naissances multiples, un enregistrement est entré pour chaque naissance vivante. À la section 3, on définit les données qui figurent dans chaque zone et on décrit les contrôles finals que subit chaque donnée élémentaire avant d'être saisie dans la base nationale de données. À la section 4, on décrit les contrôles finals particuliers aux zones contenant des dates. Enfin, à la section 5, on décrit les contrôles finals de cohérence, c'est-à-dire les contrôles visant plus d'une zone.

Les contrôles décrits à la section 3 sont dits « finals », car les données ont déjà été vérifiées par les registres provinciaux et territoriaux. À l'échelon national, les données élémentaires qui ne répondent pas aux critères de validité précisés pour les contrôles finals sont considérées non valides, à moins d'être confirmées après le renvoi au registre déclarant aux fins de correction ou de corroboration. Donc, la base nationale de données contient quelques rares données qui ne répondent pas aux critères de validité précisés pour les contrôles finals, mais dont la valeur a été vérifiée à la source.

Certaines zones décrites à la section 3 sont dites « non contrôlées ». Autrement dit, les valeurs qu'elles contiennent ne sont soumises à aucun contrôle indépendant; toutefois, les zones non contrôlées peuvent être incluses dans des contrôles de cohérence.

L'annexe A décrit le Fichier de référence des codes géographiques qui contient les définitions des codes géographiques utilisés dans diverses zones pour désigner des lieux situés au Canada ainsi que des pays étrangers. L'annexe B contient la définition des « valeurs improbables » pour certaines variables quantitatives; les contrôles pertinents doivent être effectués par les registres provinciaux ou territoriaux avant que les données soient fusionnées dans la base nationale de données. Les contrôles d'improbabilité sont plus sévères que les contrôles finals de non-validité. L'annexe C expose les caractères valides pour les codes postaux. L'annexe D présente la description de la vérification des Enregistrements en double, naissances multiples et mortinaissances.

Pour plus de renseignements, s'adresser à :

Chef, Section des données sur l'état civil
et le cancer

Division des statistiques sur la santé

Statistique Canada

Immeuble R.H. Coats

Ottawa (Ontario), K1A 0T6

(613) 951-1641

ou

Gestionnaire de la production

Statistiques de l'état civil

Division des opérations et de l'intégration

Statistique Canada

Immeuble Jean-Talon

Ottawa (Ontario), K1A 0T6

(613) 951-8390

2. Cliché d'enregistrement

Zone	Longueur	Position	Type	Nom de l'élément
1	1	1	N	Événement
2	1	2	N	Type d'enregistrement
3	4	3-6	N	Année de l'événement (AAAA)
4	3	7-9	N	Lieu de naissance : code de province/territoire (PPP)
5	6	10-15	N	Numéro d'enregistrement
6	15	16-30	AN	Lieu de naissance : nom de la ville ou du village
7	5	31-35	N	Lieu de naissance : codes de la division et de la subdivision de recensement (DRSDR)
8	8	36-43	N	Date de naissance de l'enfant (MMJJAAAA)
9	35	44-78	AN	Nom de l'enfant
10	1	79	N	Sexe de l'enfant
11A	17	80-96	AN	Nom de jeune fille de la mère : nom de famille
11B	3	97-99	AN	Nom de jeune fille de la mère : initiales
12	8	100-107	AN	Date de naissance de la mère (MMJJAAAA)
13	3	108-110	N	Âge de la mère
14	3	111-113	N	Lieu de naissance de la mère : code de province/territoire/pays (PPP)
15	8	114-121	N	Lieu de résidence habituel de la mère : code géographique (PPPDRSDR)
16	6	122-127	AN	Lieu de résidence habituel de la mère : code postal (ANANAN)
17	1	128	N	État matrimonial de la mère
18A	17	129-145	AN	Nom du père : nom de famille

Zone	Longueur	Position	Type	Nom de l'élément
18B	3	146-148	AN	Nom du père : initiales
19	8	149-156	AN	Date de naissance du père (MMJJAAAA)
20	3	157-159	N	Âge du père
21	3	160-162	N	Lieu de naissance du père : code de province/territoire/pays (PPP)
22	8	163-170	AN	Date d'enregistrement (MMJJAAAA)
23	1	171	N	Nombre d'enfants de l'accouchement
24	1	172	N	Nombre de mort-nés de l'accouchement
25	1	173	AN	Naissance multiple : rang de naissance
26	1	174	N	Lieu de l'accouchement
27	2	175-176	N	Durée de la grossesse
28	2	177-178	N	Nombre total de naissances vivantes
29	2	179-180	N	Nombre total d'enfants mort-nés
30	4	181-184	AN	Poids de l'enfant à la naissance
31	1	185	N	Relation conjugale des parents
32	1	186	N	Désignation de l'assistant à l'accouchement

3. Description des zones

Les données élémentaires sont décrites dans l'ordre où elles apparaissent sur le cliché d'enregistrement.

Les données élémentaires dont la valeur ne satisfait pas les critères de validité précisés ne sont entrées dans la base nationale de données que si cette valeur est confirmée par le registre provincial ou territorial déclarant.

ZONE : 1

NOM DE L'ÉLÉMENT : Événement

LONGUEUR : 1

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code représentant le type d'événement faisant l'objet des statistiques de l'état civil.

VALEURS VALIDES : 1 : Signifie qu'il s'agit d'une naissance.

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : Aucun

ZONE : 2

NOM DE L'ÉLÉMENT : Type d'enregistrement

LONGUEUR : 1

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code indiquant si l'enregistrement présenté par la province (ou le territoire) constitue un enregistrement d'une nouvelle naissance vivante, une modification (le remplacement) d'un enregistrement déjà présenté, ou une annulation d'un numéro d'enregistrement.

Un numéro d'enregistrement annulé n'étant pas utilisé (et ne devant pas compter comme une naissance), la zone 6 et les zones suivantes de l'enregistrement qui l'accompagne sont toutes en blanc. Ces zones peuvent avoir ou non contenu antérieurement des données. Il convient de noter que certaines zones ou portions de zones doivent être remplies (ne peuvent être en blanc). Ce type de restriction ne s'applique pas à la zone 6 ni aux suivantes quand l'enregistrement est annulé.

La zone 5 contient le numéro d'enregistrement annulé.

VALEURS VALIDES : 1 : Nouvel enregistrement
2 : Modification
3 : Annulation
4 : Nouvel enregistrement saisi à SC
5 : Annulation saisie à SC

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 3

NOM DE L'ÉLÉMENT : Année de l'événement

LONGUEUR : 4

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : L'année de la naissance de l'enfant.

VALEURS VALIDES : AAAA : Année : 1995-2005

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 1

ZONE : 4

NOM DE L'ÉLÉMENT : Lieu de naissance : code de province/territoire

LONGUEUR : 3

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code (PPP) représentant la province ou le territoire où a eu lieu la naissance.

VALEURS VALIDES : La naissance doit avoir eu lieu au Canada ou aux États-Unis.

Présentation : PPP

910 : Terre-Neuve

911 : Île-du-Prince-Édouard

912 : Nouvelle-Écosse

913 : Nouveau-Brunswick

924 : Québec

935 : Ontario

946 : Manitoba

947 : Saskatchewan

948 : Alberta

959 : Colombie-Britannique

960 : Yukon

961 : Territoires du Nord-Ouest

840 : États-Unis

Le code PPP ne peut être inconnu.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : Aucun

ZONE : 5

NOM DE L'ÉLÉMENT : Numéro d'enregistrement

LONGUEUR : 6

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Un numéro propre est attribué à chaque enregistrement d'une naissance vivante (à l'intérieur d'une province précise ou d'un territoire particulier et au cours d'une année précise) par la province ou le territoire.

VALEURS VALIDES : 000001-999999

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : Aucun

ZONE : 6

NOM DE L'ÉLÉMENT : Lieu de naissance : nom de la ville ou du village

LONGUEUR : 15

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Nom de la ville ou du village où a eu lieu la naissance.

VALEURS VALIDES : Zone non contrôlée

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE :	7
NOM DE L'ÉLÉMENT :	Lieu de naissance : codes de la division et de la subdivision de recensement
LONGUEUR :	5
TYPE :	Numérique
DESCRIPTION :	Code géographique représentant la division de recensement (DR) et la subdivision de recensement (SDR) de la ville ou du village où a eu lieu la naissance.
VALEURS VALIDES :	Présentation : DRSDR DR : Division de recensement (comté) (Canada uniquement) SDR : Subdivision de recensement (municipalité) (Canada uniquement) Le code DR ne peut être inconnu. Le code SDR ne peut être inconnu. DRSDR : « 00000 » si la naissance a eu lieu aux États-Unis. Lieu de l'événement : les codes de division et de subdivision de recensement doivent figurer dans le Fichier de référence des codes géographiques, aux positions 4-8 (voir l'annexe A).
CONTRÔLE DE COHÉRENCE :	12

ZONE : 8

NOM DE L'ÉLÉMENT : Date de naissance de l'enfant

LONGUEUR : 8

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code représentant le mois (MM), le jour (JJ) et l'année (AAAA) de la naissance.

VALEURS VALIDES Présentation : MMJJAAAA
Le mois, le jour et l'année doivent être déclarés (pas de blancs).

MM : Mois
01 : Janvier
02 : Février
03 : Mars
04 : Avril
05 : Mai
06 : Juin
07 : Juillet
08 : Août
09 : Septembre
10 : Octobre
11 : Novembre
12 : Décembre

JJ : Jour du mois : 01-31

AAAA : Année : 1995-2005

CONTRÔLE DE LA DATE : 2

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 1, 2, 3, 4, 12

ZONE : 9

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nom de l'enfant

LONGUEUR : 35

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Nom de famille et prénom(s) de l'enfant.

VALEURS VALIDES : Le nom de famille (de préférence, cadré à gauche) est suivi d'une virgule, puis du premier prénom. Chaque prénom supplémentaire est précédé d'un blanc.

Les caractères valides sont les suivants :

- lettres
- apostrophe
- trait d'union
- virgule (au plus une, entre le nom de famille et le premier prénom)
- point
- barre oblique
- astérisque
- chiffres (1,2,3, ...)
- blanc

Le premier caractère doit être alphabétique.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 10

NOM DE L'ÉLÉMENT : Sexe de l'enfant

LONGUEUR : 1

TYPE: Numérique

DESCRIPTION: Précise le sexe de l'enfant.

VALEURS VALIDES : 1 : Masculin
2 : Féminin
9 : Sexe inconnu

CONTRÔLE DE COHÉRENCE: 12

ZONE : 11A

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nom de jeune fille de la mère : nom de famille

LONGUEUR : 17

TYPE: Alphanumérique

DESCRIPTION: Nom de famille de la mère avant son premier mariage.

VALEURS VALIDES : Le nom de famille est, de préférence, cadré à gauche.

Les caractères valides sont les suivants :

- lettres
- apostrophe
- trait d'union
- point
- barre oblique
- astérisque
- chiffres (1,2,3,...)
- blanc

La zone peut être entièrement en blanc.

Le premier caractère doit être alphabétique.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 11B

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nom de jeune fille de la mère : initiales

LONGUEUR : 3

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Initiales de la mère, telles qu'utilisées avec le nom de jeune fille.

VALEURS VALIDES : Jusqu'à 3 initiales (de préférence, cadrées à gauche). Aucune ponctuation ne doit figurer entre, ou après, les initiales.

Les caractères valides sont les suivants :

- lettres
- blanc

La zone peut être entièrement en blanc.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 12

NOM DE L'ÉLÉMENT : Date de naissance de la mère

LONGUEUR : 8

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Code représentant le mois (MM), le jour (JJ) et l'année (AAAA) de naissance de la mère.

VALEURS VALIDES : Présentation : MMJJAAAA

MM : Mois

01 : Janvier

02 : Février

03 : Mars

04 : Avril

05 : Mai

06 : Juin

07 : Juillet

08 : Août

09 : Septembre

10 : Octobre

11 : Novembre

12 : Décembre

Blanc: Mois inconnu

JJ : Jour du mois : 01-31

Blanc : Jour inconnu

AAAA : (Année de la date de naissance de l'enfant – 51) à
(Année de la date de naissance de l'enfant – 11).

Blanc : Année inconnue

CONTRÔLES DE LA DATE : 1, 2

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 4, 11, 12

ZONE : 13

NOM DE L'ÉLÉMENT : Âge de la mère

LONGUEUR : 3

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Âge de la mère en années, tel qu'il est déclaré sur le document d'enregistrement. Il est, de préférence, exprimé par le nombre d'années *achevées* (c.-à-d. l'âge au moment du dernier anniversaire).

VALEURS VALIDES : 011-050: Âge en années
999 : Âge inconnu

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 4, 8, 9, 11, 12

ZONE : 14

NOM DE L'ÉLÉMENT : Lieu de naissance de la mère : code de province/territoire/pays

LONGUEUR : 3

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code (PPP) représentant la province ou le territoire (au Canada), ou le pays (autre que le Canada) où est née la mère.

VALEURS VALIDES : Présentation : PPP

Si le code PPP représente une province ou un territoire du Canada, le premier P est égal à 9, et les deux derniers P sont le code standard (à deux chiffres) de la province ou du territoire. Le code 909 indique le Canada, la province ou le territoire étant inconnu.

Les codes PPP doivent figurer dans le Fichier de référence des codes géographiques, aux positions 1-3 (voir annexe A).

000 : Lieu de naissance inconnu

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE :	15
NOM DE L'ÉLÉMENT :	Lieu de résidence habituel de la mère : code géographique
LONGUEUR :	8
TYPE :	Numérique
DESCRIPTION :	Code géographique représentant la province, le territoire ou le pays (PPP), et, le cas échéant, la division de recensement (DR) et la subdivision de recensement (SDR) correspondant au lieu de résidence habituel de la mère au moment de la naissance. (La mère peut résider ailleurs qu'au Canada.).
VALEURS VALIDES :	Présentation : PPPDRSDR PPP = Code de province/territoire/pays DR = Code de division de recensement (au Canada) ou 00 (en-dehors du Canada ou division inconnue) SDR = Code de subdivision de recensement (au Canada) ou 000 (en-dehors du Canada ou subdivision inconnue).

La zone ne peut contenir des blancs.

Si le code PPP représente une province ou un territoire du Canada, alors le premier P est égal à 9, et les deux derniers P sont le code standard (à deux chiffres) de la province ou du territoire.

9PPDRSDR : Code 9PPDRSDR connu et au Canada.

9PPDR000 : Code 9PPDR connu et au Canada, code SDR inconnu.

9PP00000 : Code 9PP connu et au Canada, Code DRSDR inconnu.

90900000 : Canada, PPDRSDR inconnu.

PPP00000 : Code PPP connu et en-dehors du Canada.

00000000 : Lieu géographique inconnu.

Le code géographique doit figurer dans le Fichier de référence des codes géographiques aux positions 1-8 (voir l'annexe A).

CONTRÔLE DE COHÉRENCE :12

ZONE : 16

NOM DE L'ÉLÉMENT : Lieu de résidence habituel de la mère : code postal

LONGUEUR : 6

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Code postal canadien dont la présentation est ANANAN, où A est une lettre et N, un chiffre. Si le lieu de résidence de la mère est à l'extérieur du Canada ou est inconnu, ne rien inscrire dans la zone.

VALEURS VALIDES : Voir annexe C.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 17

NOM DE L'ÉLÉMENT : État matrimonial de la mère

LONGUEUR : 1

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Indique l'état matrimonial de la mère.

VALEURS VALIDES : 1 : Célibataire (jamais mariée)
2 : Mariée
3 : Veuve
4 : Divorcée
5 : Séparée
9 : État matrimonial inconnu

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 7, 8, 12

ZONE : 18A

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nom du père : nom de famille

LONGUEUR : 17

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Nom de famille du père

VALEURS VALIDES : Le nom de famille est, de préférence, cadré à gauche.

Les caractères valides sont les suivants :

- lettres
- apostrophe
- trait d'union
- point
- barre oblique
- astérisque
- nombres (1,2,3,...)
- blanc

La zone peut être entièrement en blanc.

Le premier caractère doit être alphabétique

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 18B

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nom du père : initiales

LONGUEUR : 3

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Initiales du père.

VALEURS VALIDES : Jusqu'à 3 initiales (de préférence, cadrées à gauche). Aucune ponctuation ne doit figurer entre, ou après, les initiales.

Les caractères valides sont les suivants :

- lettres
- blanc

La zone peut être entièrement en blanc.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 19

NOM DE L'ÉLÉMENT : Date de naissance du père

LONGUEUR : 8

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Code représentant le mois (MM), le jour (JJ) et l'année (AAAA) de naissance du père.

VALEURS VALIDES : Présentation : MMJJAAAA

MM : Mois

01 : Janvier

02 : Février

03 : Mars

04 : Avril

05 : Mai

06 : Juin

07 : Juillet

08 : Août

09 : Septembre

10 : Octobre

11 : Novembre

12 : Décembre

Blanc : Mois inconnu

JJ : Jour du mois : 01-31

Blanc : Jour inconnu

AAAA : (Année de la date de naissance de l'enfant – 71) à

(Année de la date de naissance de l'enfant – 14)

Blanc : Année inconnue

CONTRÔLES DE LA DATE : 1, 2

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 3, 12

ZONE : 20

NOM DE L'ÉLÉMENT : Âge du père

LONGUEUR : 3

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Âge du père en années, tel qu'il est déclaré dans le document d'enregistrement. Il est, de préférence, exprimé par le nombre d'années *achevées* (c.-à-d. l'âge au moment du dernier anniversaire).

VALEURS VALIDES : 014-070 : Âge en années
999 : Âge inconnu

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 3, 12

ZONE : 21

NOM DE L'ÉLÉMENT : Lieu de naissance du père : code de province/territoire/pays

LONGUEUR : 3

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code (PPP) représentant la province ou le territoire (au Canada), ou le pays (autre que le Canada) où est né le père.

VALEURS VALIDES : Présentation: PPP

Si PPP représente une province ou un territoire du Canada, le premier P est égal à 9, et les deux derniers P sont le code standard (à deux chiffres) de la province ou du territoire. Le code 909 indique le Canada, la province ou le territoire étant inconnu.

Le code PPP doit figurer dans le Fichier de référence des codes géographiques aux positions 1-3 (voir l'annexe A).

000 : Lieu de naissance inconnu

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 22

NOM DE L'ÉLÉMENT : Date d'enregistrement

LONGUEUR : 8

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Code représentant le mois (MM), le jour (JJ) et l'année (AAAA) de l'enregistrement de la naissance par le registraire.

VALEURS VALIDES : Présentation : MMJJAAAA

MM : Mois

01 : Janvier
02 : Février
03 : Mars
04 : Avril
05 : Mai
06 : Juin
07 : Juillet
08 : Août
09 : Septembre
10 : Octobre
11 : Novembre
12 : Décembre
Blanc : Mois inconnu

JJ : Jour du mois : 01-31

Blanc : Jour inconnu

AAAA : Année 1900-2005

Blanc : Année inconnue

CONTRÔLES DE LA DATE : 1, 2

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 2, 12

ZONE : 23

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nombre d'enfants de l'accouchement

LONGUEUR : 1

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Le nombre total d'enfants (**nés vivants plus mort-nés**) nés durant l'accouchement en question.

VALEURS VALIDES : 1 : naissance unique (naissante vivante)
2 : naissance de jumeaux
3 : naissance de triplets
4 : naissance de quadruplés
5 : naissance de quintuplés

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 5, 6, 12, 13

ZONE : 24

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nombre de mort-nés de l'accouchement

LONGUEUR : 1

TYPE: Numérique

DESCRIPTION: Code indiquant le nombre d'enfants mort-nés durant l'accouchement en question.

S'il s'agit d'une naissance unique, l'enfant doit être né vivant pour que l'événement soit déclaré comme une naissance (auquel cas, le nombre de mort-nés de l'accouchement = 0).

S'il s'agit d'une naissance multiple, au moins un enfant doit être né vivant pour que l'événement puisse être déclaré comme une naissance.

VALEURS VALIDES : 0 : 0 mort-né (naissance vivante unique, ou naissance multiple sans mort-né)
1 : 1 mort-né (pour une naissance multiple)
2 : 2 mort-nés (pour une naissance multiple)
3 : 3 mort-nés (pour une naissance multiple)
4 : 4 mort-nés (pour une naissance multiple)

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 5, 12

ZONE : 25

NOM DE L'ÉLÉMENT : Naissance multiple : rang de naissance

LONGUEUR : 1

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Code indiquant si la naissance en question fait partie d'une naissance multiple et, le cas échéant, le rang de naissance de cet enfant né vivant. Les naissances sont classées par ordre, qu'il s'agisse d'une naissance vivante ou d'une mortinaissance.

VALEURS VALIDES : blanc : naissance unique (naissance vivante)
1 : naissance multiple, premier né
2 : naissance multiple, deuxième né
3 : naissance multiple, troisième né
4 : naissance multiple, quatrième né
5 : naissance multiple, cinquième né

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 6, 12

ZONE : 26

NOM DE L'ÉLÉMENT : Lieu de l'accouchement

LONGUEUR : 1

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code indiquant l'endroit de la naissance (qui n'est pas forcément l'endroit où la naissance a été enregistrée).

VALEURS VALIDES : 1 : Hôpital
2 : Domicile privé
3 : Autre établissement de santé (autre qu'un hôpital)
4 : Autre
9 : Lieu inconnu

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONE : 27

NOM DE L'ÉLÉMENT : Durée de la grossesse

LONGUEUR : 2

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : La période de gestation, exprimée par le nombre de semaines *complètes*.

VALEURS VALIDES : 19-44 : Nombre de semaines complètes
99 : Durée inconnue

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 10, 12

ZONE : 28

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nombre total de naissances vivantes

LONGUEUR : 2

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Nombre total d'enfants mis au monde vivants par la mère, avant **et** y compris durant le présent accouchement.

VALEURS VALIDES : 01-15
99 : Nombre inconnu

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 9, 12, 13

ZONE : 29

NOM DE L'ÉLÉMENT : Nombre total d'enfants mort-nés

LONGUEUR : 2

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Nombre total d'enfants mis au monde mort-nés par la mère, avant **et** y compris durant le présent accouchement.

VALEURS VALIDES : 00-08
99 : Nombre inconnu

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 9, 12, 13

ZONE : 30

NOM DE L'ÉLÉMENT : Poids de l'enfant à la naissance

LONGUEUR : 4

TYPE : Alphanumérique

DESCRIPTION : Chiffre indiquant le poids de l'enfant à la naissance, en grammes.

VALEURS VALIDES : blanc : Poids inconnu
0300-5999: Poids en grammes

Nota : Pour convertir les livres et les onces en grammes, utiliser la formule suivante :

$$\text{Grammes} = [(16 \times \text{livres}) + \text{onces}] \times 28.35$$

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 10, 12

ZONE : 31

NOM DE L'ÉLÉMENT : Relation conjugale des parents

LONGUEUR : 1

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code indiquant si le père et la mère de l'enfant sont mariés l'un à l'autre.

VALEURS VALIDES : 1 : Oui, les parents sont mariés l'un à l'autre.
2 : Non, les parents ne sont pas mariés l'un à l'autre.
9 : Situation inconnue.

CONTRÔLES DE COHÉRENCE : 7, 12

ZONE : 32

NOM DE L'ÉLÉMENT : Désignation de l'assistant à l'accouchement

LONGUEUR : 1

TYPE : Numérique

DESCRIPTION : Code décrivant la personne qui a aidé la mère durant l'accouchement. (À noter que le code 4 n'est pas utilisé pour les données sur les naissances).

VALEURS VALIDES : 1 : Médecin
2 : Infirmière autorisée
3 : Sage-femme
5 : Autre personne
9 : Personne inconnue

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

4. Contrôles de la date

La présente section contient la description des contrôles supplémentaires effectués pour contrôler les dates qui figurent dans les données sur les naissances. Ces contrôles permettent de s'assurer de la vraisemblance des trois éléments (mois, jour et année) d'une date.

CONTRÔLE DE LA DATE : 1

DESCRIPTION : La présente routine sert à contrôler les dates enregistrées sous la forme MMJJAAAA. Elle permet de vérifier qu'aucun mois n'est déclaré sans l'année, ni aucun jour, sans le mois ou l'année.

TABLE DE DÉCISION :

CONDITIONS	1	2	3	4	5	6	7	8
Année = Blanc	O	O	O	O	N	N	N	N
Mois = Blanc	O	O	N	N	O	O	N	N
Jour = Blanc	O	N	O	N	O	N	O	N

ACTIONS	1	2	3	4	5	6	7	8
Année erronée				X				
Mois erroné			X			X		
Jour erroné		X						
Passer au contrôle de la date n° 2								X
Terminer le contrôle	X	X	X	X	X	X	X	

CONTRÔLE DE LA DATE : 2

DESCRIPTION : La présente routine sert à contrôler les dates enregistrées sous la forme MMJJAAAA. Dans le cas d'un enregistrement pour lequel le mois, le jour et l'année sont déclarés et individuellement valides, la présente routine permet de s'assurer que la valeur enregistrée pour le jour n'excède pas la valeur valide pour tout mois donné.

TABLE DE DÉCISION :

CONDITIONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Mois = 02	O	O	O	O	O	N	N	N	N	N
Mois = 04, 06, 09 ou 11	N	N	N	N	N	O	O	O	O	N
Jour = 01 à 28	O	N	N	N	N	O	N	N	N	
Jour = 29	N	O	O	N	N	N	O	N	N	
Jour = 30	N	N	N	O	N	N	N	O	N	
Année = un multiple de 4 et pas un multiple de 100, ou Année = un multiple de 400		O	N							

ACTIONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Jour erroné			X	X	X				X	
Terminer le contrôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

5. Contrôles de cohérence

La présente section contient la description des contrôles qui assurent la cohérence et la vraisemblance de données qui figurent dans deux zones ou plus.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 1

ZONES VISÉES : Année de l'événement (zone 3)
Date de naissance de l'enfant (zone 8)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence vise à s'assurer que la naissance vivante indiquée a eu lieu au cours de l'année de l'événement.

VALEURS VALIDES : L'année de la date de naissance de l'enfant doit être la même que l'année de l'événement.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 2

ZONES VISÉES : Date de naissance de l'enfant (zone 8)
Date d'enregistrement (zone 22)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de s'assurer que l'année de la date d'enregistrement se rapproche de l'année de la date de naissance de l'enfant.

VALEURS VALIDES : Année de la date d'enregistrement = Année de la date de naissance de l'enfant, ou
Année de la date d'enregistrement = Année de la date de naissance de l'enfant + 1.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 3

ZONES VISÉES : Date de naissance de l'enfant (zone 8)
Date de naissance du père (zone 19)
Âge du père (zone 20)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de vérifier si l'âge déclaré du père est proche de l'âge calculé en se fondant sur le date de naissance du père et sur la date de naissance de l'enfant.

Ce contrôle de cohérence n'est pas effectué si l'année de la date de naissance du père est inconnue (blanc) ou si l'âge du père est inconnu (999).

VALEURS VALIDES : $\hat{\text{Âge du père}} = \text{Année de la date de naissance de l'enfant} - \text{Année de la date de naissance du père}$, ou
 $\hat{\text{Âge du père}} = \text{Année de la date de naissance de l'enfant} - (\text{Année de la date de naissance du père} - 1)$.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 4

ZONES VISÉES : Date de naissance de l'enfant (zone 8)
Date de naissance de la mère (zone 12)
Âge de la mère (zone 13)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de vérifier si l'âge déclaré de la mère est proche de l'âge calculé en se fondant sur l'année de naissance de la mère et sur l'année de naissance de l'enfant.

Ce contrôle de cohérence n'est pas effectué si l'année de la date de naissance de la mère est inconnue (blanc) ou si l'âge de la mère est inconnu (999).

VALEURS VALIDES : $\hat{\text{Âge de la mère}} = \text{Année de la date de naissance de l'enfant} - \text{Année de la date de naissance de la mère}$, ou
 $\hat{\text{Âge de la mère}} = \text{Année de la date de naissance de l'enfant} - (\text{Année de la date de naissance de la mère} - 1)$.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 5

ZONES VISÉES : Nombre d'enfants de l'accouchement (zone 23)
Nombre de mort-nés de l'accouchement (zone 24)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de s'assurer que le nombre de mort-nés ne dépasse pas le nombre d'enfants mis au monde (car il faut qu'au moins une naissance vivante ait eu lieu pour que les données figurent dans le fichier).

VALEURS VALIDES : Nombre de mort-nés de l'accouchement < Nombre d'enfants de l'accouchement.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 6

ZONES VISÉES : Nombre d'enfants de l'accouchement (zone 23)
Naissance multiple: rang de naissance (zone 25)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de vérifier que le rang de naissance ne dépasse pas le nombre total d'enfants de l'accouchement.

VALEURS VALIDES : Si le rang de naissance = blanc,
le nombre d'enfants de l'accouchement = 1.
Si le rang de naissance = 1,
le nombre d'enfants de l'accouchement \geq 2.
Si le rang de naissance \geq 2,
le nombre d'enfants de l'accouchement \geq le rang de naissance.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE: 7

ZONES VISÉES : État matrimonial de la mère (zone 17)
Relation conjugale des parents (zone 31)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de repérer les cas où il est précisé que les parents sont mariés l'un à l'autre, alors que les données sur l'état matrimonial de la mère indiquent qu'elle n'est pas mariée.

VALEURS VALIDES : Si la relation conjugale des parents = 1 (oui), l'état matrimonial de la mère = 2 (mariée) ou 5 (séparée).

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 8

ZONES VISÉES : Âge de la mère (zone 13)
État matrimonial de la mère (zone 17)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de s'assurer que, si la mère est trop jeune pour être légalement mariée (tel qu'indiqué par l'âge de la mère), les données sur l'état matrimonial de la mère indiquent qu'elle est célibataire.

VALEURS VALIDES : Si l'âge de la mère ≤ 14 , l'état matrimonial de la mère = 1 (célibataire).

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 9

ZONES VISÉES : Âge de la mère (zone 13)
Nombre total de naissances vivantes (zone 28)
Nombre total d'enfants mort-nés (zone 29)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de repérer les cas où le nombre total d'enfants mis au monde par la mère est exceptionnellement élevé compte tenu de son âge.

La présente opération n'est pas exécutée si :

- 1) l'âge de la mère = 999 (inconnu) ou
- 2) le nombre total de naissances vivantes = 99 (inconnu)
ET le nombre total d'enfants mort-nés = 99 (inconnu).

VALEURS VALIDES : La validité de l'âge de la mère dépend de l'équation :

Nombre total d'enfants = nombre total de naissances vivantes + nombre total d'enfants mort-nés

Nota : Dans l'équation susmentionnée, si le nombre total de naissances vivantes est inconnu (99), ou que le nombre total d'enfants mort-nés est inconnu (99), on doit le considérer égal à zéro.

Si le nombre total d'enfants = 1, l'âge de la mère \geq 11

Si le nombre total d'enfants = 2, l'âge de la mère \geq 13

Si le nombre total d'enfants = 3, l'âge de la mère \geq 14

Si le nombre total d'enfants = 4, l'âge de la mère \geq 15

Si le nombre total d'enfants = 5, l'âge de la mère \geq 16

Si le nombre total d'enfants = 6, l'âge de la mère \geq 17

Si le nombre total d'enfants = 7, l'âge de la mère \geq 18

Si le nombre total d'enfants = 8, l'âge de la mère \geq 19

Si le nombre total d'enfants = 9, l'âge de la mère \geq 20

Si le nombre total d'enfants = 10, l'âge de la mère \geq 21

Si le nombre total d'enfants = 11, l'âge de la mère \geq 22

Si le nombre total d'enfants = 12, l'âge de la mère \geq 23

Si le nombre total d'enfants = 13, l'âge de la mère \geq 24

Si le nombre total d'enfants = 14, l'âge de la mère \geq 25

Si le nombre total d'enfants ≥ 15 , l'âge de la mère ≥ 26

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 10

ZONES VISÉES : Durée de la grossesse (zone 27)
Poids de l'enfant à la naissance (zone 30)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de repérer les cas où le poids de l'enfant est exceptionnellement faible ou élevé compte tenu de la durée de la grossesse. On l'exécute uniquement si les données des deux zones sont connues.

VALEURS VALIDES : Le poids de l'enfant à la naissance (en grammes) dépend de la durée de la grossesse (en semaines) :

Si la durée \leq 22,	Poids \leq 999
Si la durée = 23,	Poids \leq 1,049
Si la durée = 24,	Poids \leq 1,149
Si la durée = 25,	Poids \leq 1,249
Si la durée = 26,	Poids \leq 1,549
Si la durée = 27,	Poids \leq 1,849
Si la durée = 28,	Poids \leq 2,299
Si la durée = 29,	Poids \leq 3,099
Si la durée = 30,	Poids \leq 3,999
Si la durée = 31,	Poids \leq 3,999
Si la durée = 32,	Poids \leq 4,299
Si la durée = 33,	Poids \leq 4,299
Si la durée = 34,	Poids \leq 4,499
Si la durée = 35,	Poids \leq 4,599
Si la durée = 36,	Poids \leq 4,999
Si la durée = 37,	Poids \leq 5,399
Si la durée = 38,	Poids \leq 5,599
Si 39 \leq Durée,	Poids \leq 5,999

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 11

ZONES VISÉES : Date de naissance de la mère (zone 12)
Âge de la mère (zone 13)

DESCRIPTION : Ce contrôle permet de s'assurer que l'année de la date de naissance de la mère correspond à l'âge de la mère est déclaré.

VALEURS VALIDES : Année de la date de naissance de la mère connue et âge de la mère connu;

Année de la date de naissance de la mère inconnue (blanc) et âge de la mère connu;

Année de la date de naissance de la mère connue et âge de la mère inconnu (999).

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 12

ZONES VISÉES : Type d'enregistrement (zone 2)
La zone 6 et toutes les zones suivantes

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de s'assurer que si le type d'enregistrement = 3 (annulation) ou 5 (annulation saisie à STC), la zone 6 et toutes les zones suivantes sont en blanc.

VALEURS VALIDES : Type d'enregistrement = 3 ou 5, et la zone 6 et toutes les zones suivantes = blanc.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 13

ZONES VISÉES : Nombre d'enfants de l'accouchement (zone 23)
Nombre total de naissances vivantes (zone 28)
Nombre total d'enfants morts-nés (zone 29)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence vise à s'assurer que le nombre total d'enfants dans cet événement ne dépasse pas le nombre total d'enfants jamais nés (nés vivants + morts-nés).

VALEURS VALIDES : Le nombre total d'enfants de l'accouchement \leq (Nombre total de naissances vivantes + Nombre total d'enfants morts-nés).

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 14

ZONES VISÉES : Nom de jeune fille de la mère : nom de famille (zone 11A)
Nom de jeune fille de la mère : initiales (zone 11B)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de s'assurer que les initiales sont inconnues (blanc) lorsque le nom de famille est inconnu (blanc).

VALEURS VALIDES : Si le nom de famille de la mère est inconnu (blanc), les initiales doivent aussi être inconnues (blanc).

CONTRÔLE ANNULÉ POUR 1998 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : 15

ZONES VISÉES : Nom de du père : nom de famille (zone 18A)
Nom du père : initiales (zone 18B)

DESCRIPTION : Ce contrôle de cohérence permet de s'assurer que les initiales sont inconnues (blanc) lorsque le nom de famille est inconnu (blanc).

VALEURS VALIDES : Si le nom de famille du père est inconnu (blanc), les initiales doivent aussi être inconnues (blanc).

CONTRÔLE ANNULÉ POUR 1998 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES

Annexe A. Description du Fichier de référence des codes géographiques¹

Les codes géographiques utilisés dans les fichiers nationaux des statistiques de l'état civil sont les codes de la Classification géographique type définis par Statistique Canada pour désigner les endroits particuliers au Canada, ainsi que les codes définis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour désigner les pays autres que le Canada. Quelques exceptions à ces codes types sont utilisées dans le Système des statistiques de l'état civil et ont été incorporées au Fichier de référence des codes géographiques.

La zone 1 (code de province/territoire/pays) contient un «9» suivi du code de province/territoire type à deux chiffres pour les endroits situés au Canada, ou un code ISO à trois chiffres pour les endroits en dehors du Canada.

Présentation : PPPDRSDR, où PPP = code de province/territoire/pays

DR = code de la division de recensement
(au Canada)

ou 00 (pays autre que le Canada ou division de
recensement inconnue)

SDR = code de la subdivision de recensement
(au Canada)

ou 000 (pays autre que le Canada ou subdivision
de recensement inconnue).

Valeurs valides :

9PPDRSDR : Code 9PP connu et au Canada, code DR connu, code SDR connu.

9PPDR000 : Code 9PP connu et au Canada, code DR connu, code SDR inconnu.

9PP00000 : Code 9PP connu et au Canada, code DR inconnu, code SDR inconnu.

90900000 : Canada, PPDRSDR inconnu.

¹ On peut se procurer le Fichier de référence des codes géographiques auprès de Statistique Canada en communiquant avec le gestionnaire de la production, Statistiques de l'état civil, Division des opérations et de l'intégration, Statistique Canada, Immeuble Jean-Talon, Ottawa (Ontario), K1A 0T6, (613) 951-8390.

PPP00000 : Code PPP connu et pays autre que le Canada.

00000000 : Lieu géographique inconnu.

Les blancs ne sont pas des caractères valides.

Le cliché d'enregistrement du Fichier de référence des codes géographiques est le suivant :

Zone	Longueur	Position	Type	Nom de l'élément
1	3	1-3	N	Code de province/territoire/pays
2	2	4-5	N	Code de la division de recensement (au Canada) ou 00 (pays autre que le Canada ou DR inconnue)
3	3	6-8	N	Code de la subdivision de recensement (au Canada) ou 000 (pays autre que le Canada ou SDR inconnue)
4	3	9-11	N	Code RMR/AR
5	3	12-14	AN	Type de DR
6	46	15-60	AN	Nom anglais
7	40	61-100	AN	Nom français

Annexe B. Définitions des valeurs improbables des données sur les naissances

La présente section précise les « valeurs improbables » pour certaines variables quantitatives des données sur les naissances. Les contrôles qui permettent de déceler de telles valeurs doivent être exécutés à l'échelon provincial ou territorial avant l'envoi des données à Statistique Canada aux fins du regroupement dans la base nationale de données, de façon à repérer les valeurs inhabituelles pour lesquelles des vérifications devraient être effectuées.

Les valeurs non valides sont également énumérées ci-dessous aux fins de comparaison. Les contrôles d'improbabilité sont plus sévères que les contrôles finals de non-validité. Veuillez consulter la section 3 (Description des zones) pour une description complète des zones concernées et des valeurs valides. (Les fourchettes données ci-dessous pour les valeurs improbables ou non valides n'incluent pas la valeur d'une zone ne contenant que des 9 utilisés pour indiquer une valeur inconnue.)

Zone(s)	Nom de l'élément	Valeurs improbables	Valeurs non valides
13	Âge de la mère	≤14; ≥45	≤10; ≥51
13 17	Âge de la mère, quand l'état matrimonial de la mère = 2, 3, 4 ou 5	≤17;	≤14
13 28 29	Âge de la mère, quand le nombre total de naissances vivantes + le nombre total d'enfants mort-nés =		
	01	≤14	≤10
	02	≤15	≤12
	03	≤16	≤13
	04	≤17	≤14
	05	≤19	≤15
	06	≤21	≤16
	07	≤23	≤17
	08	≤25	≤18
	09	≤27	≤19
	10	≤29	≤20
	11	≤31	≤21
	12	≤35	≤22
	13	≤37	≤23
	14	≤37	≤24
	≥15	≤37	≤25

Zone(s)	Nom de l'élément	Valeurs improbables	Valeurs non valides
20	Âge du père	≤16; ≥61	≤13; ≥71
23	Nombre d'enfants de l'accouchement	≥4	≥6
24	Nombre de mort-nés de l'accouchement	≥2	≥5
25	Naissance multiple : rang de naissance	≥4	≥6
27	Durée de la grossesse	≤25; ≥43	≤18; ≥45
28	Nombre total de naissances vivantes	≥7	0; ≥16
29	Nombre total d'enfants mort-nés	≥3	≥9
30 27	Poids de l'enfants quand la durée de la grossesse =		
18		≤ 399; ≥ 450	≤299; ≥ 1,000
19		≤ 399; ≥ 500	≤299; ≥ 1,000
20		≤ 399; ≥ 550	≤299; ≥ 1,000
21		≤ 399; ≥ 600	≤299; ≥ 1,000
22		≤ 399; ≥ 650	≤299; ≥ 1,000
23		≤ 399; ≥ 950	≤299; ≥ 1,050
24		≤ 399; ≥ 1,000	≤299; ≥ 1,150
25		≤ 399; ≥ 1,100	≤299; ≥ 1,250
26		≤ 599; ≥ 1,200	≤299; ≥ 1,550
27		≤ 699; ≥ 1,300	≤299; ≥ 1,850
28		≤ 749; ≥ 1,550	≤299; ≥ 2,300
29		≤ 899; ≥ 1,900	≤299; ≥ 3,100
30		≤ 999; ≥ 2,200	≤299; ≥ 4,000
31		≤1,099; ≥ 2,300	≤299; ≥ 4,000
32		≤1,099; ≥ 2,400	≤299; ≥ 4,300
33		≤1,249; ≥ 2,750	≤299; ≥ 4,300
34		≤1,349; ≥ 3,250	≤299; ≥ 4,500
35		≤1,349; ≥ 4,150	≤299; ≥ 4,600
36		≤1,399; ≥ 4,500	≤299; ≥ 5,000
37		≤1,499; ≥ 5,000	≤299; ≥ 5,400
38		≤1,599; ≥ 5,200	≤299; ≥ 5,600
39		≤1,799; ≥ 5,450	≤299; ≥ 6,000
40		≤1,799; ≥ 5,450	≤299; ≥ 6,000
41		≤2,099; ≥ 5,450	≤299; ≥ 6,000
42		≤2,399; ≥ 5,450	≤299; ≥ 6,000
43		≤2,699; ≥ 5,450	≤299; ≥ 6,000

Zone(s)	Nom de l'élément	Valeurs improbables	Valeurs non valides
44		≤2,699; ≥ 5,450	≤299; ≥ 6,000

Annexe C. Caractères valides pour les codes postaux canadiens

Prière de noter : Les descriptions à l'aide de caractères ne sont valides qu'en fonction des caractères individuels qu'elles contiennent et ne représentent pas des combinaisons valides pour une RTA ou pour une UDL.

Les codes postaux prennent la forme suivante :
 alphabétique_numérique_alphabétique_numérique_alphabétique_numérique

Province ou Territoire	RTA			UDL		
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
	Alpha	Numérique	Alpha	Numérique	Alpha	Numérique
Terre-Neuve	A	Toutes provinces et territoires: 0-9	Toutes provinces et territoires: ABC EGH JKLMN P RST VWXYZ	Toutes provinces et territoires: 0-9	Toutes provinces et territoires: ABC EGH JKLMN P RST VWXYZ	Toutes provinces et territoires: 0-9
Nouvelle-Écosse	B					
Île du Prince-Édouard	C					
Nouveau-Brunswick	E					
Québec	G H J					
Ontario	K L M N P					
Manitoba	R					
Saskatchewan	S					
Alberta	T					
Colombie-Britannique	V					
Territoires du Nord-Ouest	X					
Yukon	Y					

Les caractères suivants ne sont pas valides;

RTA			UDL		
Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Alpha	Numérique	Alpha	Numérique	Alpha	Numérique
D	Sans objet	D	Sans objet	D	Sans objet
F		F		F	
I		I		I	
O		O		O	
Q		Q		Q	
U		U		U	
W					
Z					

Annexe D. Description de la vérification des Enregistrements en double / Naissances multiples / Mortinaissances

- BUT:
1. Repérer les naissances enregistrées deux fois dans les bases de données sur les Naissances et les Mortinaissances du Système national des statistiques de l'état civil.
 2. Déceler les naissances multiples sans correspondance ou non repérées (c.-à-d. naissances multiples codées comme un accouchement simple ou l'inverse).

FONCTION: Passage 1: Repérer les éventuelles inscriptions en double qui comportent les mêmes nom de famille, sexe, date de naissance, poids à la naissance et type de naissance. On utilise, à cette étape, les données sur les enfants.

Passage 2 : Repérer les éventuelles inscriptions en double qui ont les mêmes date de naissance, nom de famille et initiales de la mère, et numéro de code CGT de l'endroit où la naissance vivante s'est produite. On utilise, à cette étape, les données sur la mère.

Comme le sous-produit du repérage des éventuels enregistrements en double, le programme permet de déceler les naissances multiples sans correspondance ou non repérées, c.-à-d. les naissances multiples codées comme des accouchements simples.

On définit les enregistrements en double éventuels comme étant les enregistrements comportant un maximum de deux différences dans les variables choisies. Le programme ne modifie pas les enregistrements; les éventuels enregistrements en double sont vérifiés à l'aide des documents d'origine (les enregistrements de naissance).